CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

Procès-verbal No 28
Séance du 14 mars 2016

Présidence : Monsieur Luigi Fiorito

A 20h15, **Monsieur Luigi Fiorito**, souhaite la bienvenue à cette première séance de l'année 2016. Il salue plus particulièrement Monsieur Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux, Madame et Monsieur les Scrutateurs, Monsieur l'Huissier, Madame la Secrétaire, les représentants de la presse locale et régionale ainsi que le fidèle public.

M. le Président souhaite également une cordiale bienvenue aux élèves de la classe de Mme Corinne Uldry qui se sont déplacés pour venir assister à cette séance du Conseil.

Avant de commencer, M. **Fiorito** prie l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence en mémoire de Monsieur Claude-Alain Huguenin, frère de notre conseiller communal Cédric Huguenin.

M. le Président a eu le privilège de représenter le Conseil communal à plusieurs reprises et c'est avec un grand plaisir qu'il a partagé ces moments dans différentes manifestations :

- Le 10 février à la soirée d'information pour les citoyens sur « comment voter »
- Le 12 février, j'ai été interviewé par Madame Danaé Leitenberg dans le cadre d'une préparation d'un travail de mémoire de master en anthropologie à l'Université de Berne. Son intérêt étant marqué par les différentes mobilités et migrations de Vallorbe.
- Le 28 février au dépouillement des votations fédérales
- Le 5 mars à la soirée annuelle de la fanfare de la Lyre de Vallorbe – Ballaigues
- Le 5 mars également à la Fête de la Paroisse protestante de Vallorbe
- Le 12 mars à la 32ème édition du Carnaval de Vallorbe.

Premier objet
Appel

Excusés : Mesdames Lorianne **Foretay**, Brigitte **Panchaud**, Carole **Perrin** et Dominique **Tellenbach**.

Messieurs Serge **Anex**, Nourredine **Ghennoune**, René **Gfeller** et Didier **Stramke**.

L'appel fait constater la présence de **42 conseillers**, les **8** conseillers absents ont pris la peine de s'excuser.
Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour de la séance.

Deuxième objet
Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 27 du 14 décembre 2015
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 7/15 relatif à une demande de crédit de CHF 190'000. -- pour la réfection de la toiture et des façades du bâtiment de la Place du Pont No 1
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

Au vote à main levée, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet
Adoption du procès-verbal No 27 du 14 décembre 2015

Il n'y a pas de remarque, ce procès-verbal est adopté par **41 voix et 1 abstention.**

Quatrième objet
Correspondance

- **Correspondance de Monsieur Thierry Goël du 7 janvier 2016**

« Mesdames, Messieurs les Conseillers de Vallorbe,

La législature touche à sa fin et prochainement nous allons élire la nouvelle municipalité et un nouveau conseil communal. Je serai bien emprunté lorsque je devrais mettre mon bulletin dans l'urne car je ne sais pas pour qui voter. Ni de gauche, ni de droite, aucun parti n'a été en mesure de régler le problème de la sécurité au lieu-dit les Pontets. Le panneau 50 Km/h a bien été remonté quelque peu en direction du Creux mais pourquoi s'est-il arrêté en si bon chemin. Il y a bien une sécurité à deux vitesses dans ce village, les enfants du Trésit sont-ils plus précieux que ceux de Bellevue ? Dans le canton, nous voyons des giratoires se créer dans des endroits les plus insolites, mais à Bellevue/Vallorbe, où vivent des dizaines de familles, nous ne sommes pas en mesure de faire quelque chose ? Ce n'est en tout cas pas le manque de budget mais bien un manque de volonté politique d'arriver à une solution. Soyons positifs, les bouchons continuels à la douane de Creux font rouler les voitures au pas, du moins dans la montée, car à la descente il faut rattraper le temps perdu. Heureusement, le route de Bellevue est devenue une route de contournement, pas de problème, notre regrettée police municipale ne sévit plus pour coller les non-résidents, je n'ai vu qu'une fois la gendarmerie. J'ose espérer que lors de la prochaine législature, ma préoccupation et celle de la majeure partie des parents d'enfants de Bellevue seront enfin prises en compte et que quelque chose sera réalisé. Avec mes meilleures salutations.

Thierry Goël »

Mme S. **Tharin**, Municipale, intervient au sujet de cette correspondance, elle annonce qu'elle a rencontré le voyer de l'Etat et qu'il y a un nouveau projet en bonne voie de réalisation. Elle ne peut en dire plus pour le moment.

- **Correspondance de Mme Paulette Ruffieux du 11 janvier 2016 adressée à la Municipalité**

« Concerne : Chaudière de la Halle des Fêtes

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Installée début décembre 2015 (photo 1), mise en fonction pour la réception du 19 décembre, la chaudière de la Halle des fêtes a fait constater un bruit insoutenable, perturbant, contraignant, et sa cheminée dégage une fumée désagréable (photo 2).
A proximité, une autre cheminée procure un « nuage incommodant » (photo 4).
Voisins de cette nouvelle installation placée dans les locaux techniques, entrée Nord de la Halle (photo 3), nous vous signalons ce dérangement important qui n'existait pas avec l'ancien chauffage.
La remise en état de la Halle des fêtes a pour objectif le bien-être de tous les habitants de la Commune y compris nous.
Dès lors, nous vous demandons de supprimer ces nuisances olfactives et surtout ces nuisances sonores en déplaçant cette machine ou, par tout autre moyen.
Comme par le passé, nous souhaitons pouvoir utiliser nos balcons, aérer nos appartements et garder les fenêtres ouvertes la nuit.
Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Pour les locataires de la
rue des Fontaines 15
Paulette Ruffieux »

- **Réponse de la Municipalité du 29 janvier 2016**

« Madame,

Votre courrier du 11 janvier écoulé nous faisant part des nuisances rencontrées par les locataires du bâtiment dans lequel vous êtes domiciliée nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.
Comme vous en a déjà informé notre collaborateur des services techniques lors de votre venue dans nos bureaux, la problématique des nuisances sonores sera prochainement résolue dans la mesure où la porte d'accès à la chaufferie va être isolée phoniquement.
Nous tenons de plus à préciser que la chaudière à gaz, destinée uniquement à chauffer la halle, ne sera utilisée qu'en hiver de manière ponctuelle.
Concernant la chaudière figurant à droite de vos photographies, nous nous permettons d'être surpris par vos allégations, car celle-ci existe depuis 1987 et permet l'évacuation des fumées provenant du chauffe-eau à gaz installé lors de la construction du bâtiment, sans que cela ait posé un quelconque problème de voisinage depuis.

Enfin, nous pouvons vous garantir que les fumées s'échappant de ces deux cheminées sont conformes aux normes légales en la matière.
En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, et en vous remerciant de transmettre nos remarques aux cosignataires de votre courrier, nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire
S. Costantini F. Mani »

- **Correspondance de Madame Coraline Fraga, du 17 février 2016**

« Passages piétons Rue du Faubourg

Monsieur le Président du Conseil,

Nous habitons à la Rue du Faubourg 37 en face du passage piéton, là ou déjà le trottoir fait 50 cm de large et où les milliers de voitures nous frôlent à 70 à l'heure chaque jour.
Pour aller et rentrer de l'école, mes enfants doivent emprunter soit le passage piéton du début de la rue (Faubourg 5) soit celui devant chez nous Faubourg 37. Or ces 2 passages piétons sont extrêmement dangereux, invisibles et placés aux pires endroits.
Le passage piétons au Faubourg 5 est dans un virage en montée, les voitures accélèrent et regardent si aucune voiture ne descend de la gare (ou regardent les panneaux d'indications). Une fois sur deux ils plantent sur les freins car en découvrant avec surprise le passage piétons. (J'en fais l'expérience avec les enfants tous les matins). Le passage piéton du Faubourg 37 est invisible lorsqu'on arrive de la Vallée de Joux, idéalement placé derrière une bosse en pleine montée et évidement encore, faut-il le préciser, les automobilistes sont en pleine accélérations. Cette rue est un des axes les plus fréquentés de Vallorbe, un des moins contrôlés (nous n'avons jamais vu de radars alors que personne n'est à 40/h dans cette montée), une des rue où les trottoirs sont les plus bas et les plus irréguliers.
Pouvez-vous mettre des bandes blanches sonores avant et après ces passages ? Evidement des ralentisseurs seraient le mieux, nous sommes dans un village pas au bord d'une autoroute.
Nous aimerions ne plus avoir mal au ventre 4 fois par jour sachant nos enfants sur ces passages.
Je vous remercie de votre attention et espère voir prochainement une amélioration de notre rue.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Coraline Fraga »

- **Correspondance de l'Association des secrétaires des conseils communaux vaudois ASCCV du 8 mars 2016**

« Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Le 5 février nous adressions un courrier électronique à Mme Francine Manière, secrétaire du Conseil communal de Vallorbe afin de lui demander à qui elle souhaitait que nous transmettions une demande de soutien pour la création du site internet de l'Association des Secrétaires des conseils communaux vaudois.
Le 8 mars, nous recevions votre réponse indiquant que vous aviez accepté de soutenir notre association par un don unique de 250 francs.
Au nom des membres de l'Association, je vous prie de recevoir mes plus cordiaux messages pour votre soutien et votre réponse rapide.
Nous restons à votre entière disposition pour toute question et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Le Président Frédéric Testaz »

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 7/15 relatif à une demande de crédit de CHF 190'000. -- pour la réfection de la toiture et des façades du bâtiment de la Place du Pont No 1

M. I. **Facchinetti**, rapporteur, donne lecture du rapport de ladite commission.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce rapport mais la parole n'est pas demandée, il soumet donc ce rapport au vote à main levée :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis No 07/15
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 190'000. -- pour la réfection de la toiture et des façades du bâtiment de la Place du Pont 1**
2. **De porter les dépenses au bilan, comme nouveau compte à amortir en 15 ans**

Sixième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

01/16 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 104'300. -- pour la réfection du sentier des Gorges de l'Orbe, au lieu-dit « La Prise d'Eau »

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Line-Claude **Magnenat** et Sandrine **Robadey**
Messieurs Gilberto **Alemanni**, Luc **Neuschwander,** Robert **Simonet** et Stéphane **Truan**

Septième objet
Communications de la Municipalité

Mme M. **Dvorak**, Municipale, annonce qu'en 2015 notre vénérable Collège de Vallorbe a fêté son centième anniversaire. Rien n'a pu être fait à cette occasion pour cause de travaux. Par contre, son 101e anniversaire sera fêté le vendredi 30 septembre et le samedi 1er octobre prochains. Le vendredi soir, il y aura la partie officielle et le lendemain, les portes ouvertes à la population. De plus amples informations à ce sujet parviendront au Conseil communal en temps utile.

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

Projet de parc éolien "Sur Grati".
En date du 23 février dernier, les Autorités cantonales ont délivré l'approbation préalable du plan partiel d'affectation "Sur Grati".
Cette importante étape nous permet d'entrer dans une nouvelle phase de procédure afin d'aboutir à la délivrance des permis de construire.
Depuis le vote positif des Conseils des Communes, en date du 21 avril 2015, le Canton a établi, comme convenu, la vue d'ensemble des impacts cumulés des différents parcs éoliens prévus dans le Canton et a conclu à la faisabilité de celui de "Sur Grati". Le projet soumis aux Communes n'a pas subi de modification mais nous avons profité des derniers 10 mois pour :

- vérifier s'il tout est en adéquation avec l'arrêté du Tribunal cantonal qui a statué au sujet du parc éolien de Sainte Croix, c'est le cas;
- constater les progrès technologiques en matière de construction des pales afin que leurs émissions sonores soient encore plus réduites;
- prévoir la mise en place d'un système de détection automatique des flux migratoires des oiseaux afin que les machines soient arrêtées en cas de passages en nombre d'oiseaux migrateurs;
- prévoir la mise en œuvre de mesures complémentaires de gestion forestière favorables au développement de l'avifaune.

Sensibles aux demandes et remarques légitimes émises lors des séances d'information en 2014, les Autorités des trois Communes ont la ferme intention de ristourner à chaque ménage une part des indemnités dont les trois localités bénéficieront. Les ménages recevront l'équivalent de la taxe fédérale de contribution aux énergies renouvelables qu'ils payent annuellement via leur facture d'électricité afin de compenser la présence des machines sur le territoire de leur commune respective.
Je tiens encore à vous informer qu'une demande de référendum est en cours afin de demander à la population de Vallorbe si elle souhaite une votation populaire au sujet de ce projet de parc éolien.

Comptes communaux 2015
Le bouclement des comptes 2015 est en cours mais je peux déjà vous confirmer que les résultats de l'année passée sont encore meilleurs que ceux de 2014. L'excédent de revenus, communément appelé "marge brute", avoisinera les 4'250'000 francs malgré tous les investissements consentis par la Commune.

Huitième objet
Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Neuvième objet
Divers, questions et vœux

M. L. **Fiorito**, Président, réitère ses remerciements au bureau électoral et à toutes les personnes qui ont œuvré le 28 février pour le dépouillement des élections communales et des votations fédérales. Prochain rendez-vous le 20 mars 2016.

Un heureux événement est venu combler la famille Monsieur le Conseiller, Yann Jaillet, avec la naissance de Corentin. Au nom du Conseil communal, **M. le Président** le félicite et lui remet un petit présent pour son fils.

M. Fiorito profite aussi de cet instant pour transmettre un fascicule intitulé « la confédération en bref » édition 2016. Ce document largement illustré et édité par la chancellerie fédérale nous donne une vue d'ensemble et des informations essentielles concernant les 3 pouvoirs étatiques. Il pense qu'un tel document ne peut qu'enrichir nos connaissances en tant que conseillers. Celui est aussi disponible en téléchargement sur le site de la Confédération.

M. E. **Favez** au sujet du parc éolien sur Grati, demande comment cela va se passer si le référendum abouti et que notre population refuse ce projet de parc éolien. Les communes de Premier et Vaulion qui n'ont pas de référendum pourront-elles quand même construire ces éoliennes ? De notre côté, perdrons-nous alors la centrale électrique et tout ce qui est prévu avec ?

M. S. **Costantini,** Syndic, en réponse à M. Favez :

En préambule, il précise qu'il ne souhaite pas s'exprimer au nom des Autorités des Communes voisines mais pour répondre factuelle ment à la question de M. Favez, il s'avère que :

- une demande de référendum n'est possible que dans une commune avec un conseil communal donc Vallorbe et Vaulion. Ce n'est pas possible à Premier car cette localité a un conseil général;
- le référendum en cours à Vallorbe demande la tenue d'une votation populaire concernant le projet "Sur Grati";
- si le nombre de signatures valables requis (383 en l'occurrence) pour obtenir une votation est obtenu, celle-ci aura probablement lieu en juin 2016;

- si la population de Vallorbe accepte par votation que le parc éolien se réalise, la procédure continuera ensuite dans le cadre du traitement des éventuels recours aux levées d'oppositions;
- si la population de Vallorbe refuse par votation que le parc éolien se réalise, la Commune de Vallorbe ne sera dès lors plus partenaire de ce projet. L'usine électrique prévue dans la zone industrielle du Day, conformément au vote du Conseil communal, pourra quand même se construire car le droit distinct et permanent relatif à la mise à disposition du terrain pour sa réalisation n'est pas concerné par ce référendum. Il est utile de préciser, tel qu'indiqué dans le préavis, que cette usine, avec ou sans création du parc éolien, est indispensable pour assurer un deuxième point d'alimentation du réseau électrique sur Vallorbe;
- quelle que soit l'issue du vote dans notre village, vu qu'aucune éolienne n'est prévue sur le territoire de Vallorbe et qu'aucun référendum n'a été déposé dans la Commune de Vaulion, les Autorités de cette localité et celles de Premier auront la possibilité, si elles le désirent, de poursuivre le projet en adaptant simplement le plan partiel d'affectation puis de le soumettre à nouveau à leur Conseil respectif. En cas de nouvel accord de leurs parts, la procédure en vue de la réalisation du parc pourra dès lors reprendre.

Mme L.-Cl. **Magnenat** au nom de l'association A.R.A.V.O.H invite la population à la représentation théâtrale « Quai No 1 » qui aura lieu le samedi 16 avril prochain à 20h00 au Casino de Vallorbe. Elle précise que ce n'est pas un spectacle pro immigration.

M. J. **Favre** aimerait s'assurer que la Municipalité porte attention aux problèmes posés par l'autoroute A9b, dans la mesure où ils concernent directement Vallorbe. Ces derniers mois, il a été surtout question de la sécurité de cette autoroute ; mais on a presque rien dit des mesures destinées à fluidifier le trafic. Les bouchons entre Chavornay et la douane du Creux, qui sont annoncés à la radio et sur le télétexte presque quotidiennement, donnent une image négative de Vallorbe. Cela n'incite guère de futurs pendulaires à venir occuper les nombreux logements construits ces derniers temps à Vallorbe. En outre, le BGV n'est plus « à grande vitesse ». Il serait intéressant de connaître le nombre de voyageurs qui ont manqué le TGV de 19 heures pour Paris. Des bouchons se forment aussi en fin d'après-midi entre le village et Le Creux. Ils commencent en général à la hauteur du Pontet, mais souvent dès les Jurats. Le vendredi 26 février, la file à l'arrêt commençait au village. C'était une situation certes exceptionnelle, mais qui s'était déjà produite par le passé. Ces bouchons sur la Route des Jurats ont des effets négatifs sur les activités sises sur cet axe, comme les usines, les stations-services, les garages et les établissements publics. Par ailleurs, l'accès devient difficile pour une ambulance et les pompiers.

Les mesures mises en place jusqu'ici n'ont pas produit d'effets spectaculaires, tels le covoiturage, les bus des manufactures d'horlogerie et la nouvelle liaison ferroviaire Pontarlier-Frasne-Vallorbe. Si M. Favre reconnaît qu'il y a peu de mesures efficaces à envisager, il en esquisse tout de même deux. La première consisterait à informer les usagers circulant de Vallorbe à Ballaigues qu'ils peuvent passer le long du petit barrage, là où se situait l'ancien moulin. Ils déchargeraient l'accès au rond-point du Creux. La seconde porterait sur l'ouverture d'une liaison entre la route de « Chez Thouny » et Les Echampés, deux heures par jour.

Cet axe pourrait être utilisé par les frontaliers travaillant à Ballaigues, soulageant ainsi la file venant de l'autoroute. C'est au rond-point du Creux que se trouve le nœud du problème en raison de l'effet de « fermeture-éclair ». Le ralentissement de la circulation ne vient pas de la réintroduction des contrôles aux frontières par la France, mais des obstacles mis sur la chaussée à la hauteur des deux douanes.

M. **Favre** estime souhaitable que la Municipalité présente un rapport au Conseil dès qu'elle aura des informations de première main et qu'elle propose des mesures à prendre.

M. H. **Bally** souhaite, puisque Vallorbe est la Cité du Fer, que les portails du cimetière soient refaits, car ils sont l'un et l'autre en mauvais état. Il profite de cette occasion pour remercier les toutes les personnes qui ont voté pour lui.

M. H. **Foretay**, Municipal, lui répond que le nécessaire sera fait.

M. J.-Ph. **Dépraz** a trois remarques au sujet du projet « Entre-les-Eaux » qui est en fin de réalisation :

- Il avait souhaité que la partie dure en béton qui va jusqu'à la passerelle soit recouverte de bois.
- Il a d'autre part, quelques inquiétudes au sujet de la barrière sur ce mur en béton, est-elle bien conforme, sur le plan sécurité ?
- Finalement, les WC de cette place sont dans un état plus que désastreux, il demande que quelque chose soit fait car prochainement, il y aura le Festival des couteliers au Musée du Fer et il est attendu de nombreux visiteurs de l'extérieur à cette occasion. Pour l'image de marque de Vallorbe, il serait bien que ce problème soit résolu.

M. H. **Foretay**, Municipal, lui répond que ces WC sont nettoyés tous les deux jours, et assure que pour le week-end de Pâques, il fera le nécessaire pour que tout soit en ordre.

M. J.-A. **Chezeaux** annonce, au sujet du Préavis 03/14 « Assainissement partie est de la Rue de l'Ancienne-Poste » que dans le cadre du suivi du préavis susmentionné, la commission a procédé à une visite du chantier le 13 janvier 2015 à 18h30.
Messieurs Italo Fachinetti, Patrice Künzler, Bernard Rindlisbacher, Robert Simonet et Jacques-André Chezeaux se sont donc retrouvés pour une visite du chantier en présence de Monsieur Christophe Schwerzmann et Michel Desseigne. Un grand merci pour leur présence et pour les précisions apportées lors de cette visite.
Les magnifiques conditions météorologiques ont permis à l'entreprise adjudicataire de travailler jusqu'à la veille des fêtes de fin d'année. Ils recommenceront en mars. La commission a donc pu visualiser les travaux effectués qui sont en parfaite adéquation avec ce qui avait été prévu.
Les membres de la commission ont porté une attention particulière sur les aménagements des accès piétonniers entre la Rue de Pontarlier et la Rue du Signal avec une attention particulière pour les escaliers situés à proximité du Temple.
Quand bien même les détails de la réalisation ne sont pas encore entièrement arrêtés par la Municipalité, la commission est satisfaire des intentions de cette dernière. Elle est particulièrement d'accord avec la Municipalité au sujet de la sécurisation des escaliers situés au sud-ouest du parvis du Temple.

La commission a également pris connaissance des travaux qui devraient intervenir au niveau de la plateforme « Manière » et il lui a été présenté l'avant-projet d'aménagement de la parcelle 302.

M. Y. Jaillet remercie tout d'abord le Conseil pour la petite attention pour son fils.
D'autre part, il a une question à la Municipalité, suite à une émission de la TSR « On en parle » au sujet des données personnelles des citoyens.
En effet, lorsqu'un nouvel habitant arrive dans une Commune, il doit donner au Contrôle des habitants diverses indications telles que date de naissance, No AVS, profession, nom, prénom, adresse, etc… Ce sont des données qui sont stockées dans une base de données administratives. M. Jaillet dit que lors de cette émission, il en est ressorti que 57 % des Communes du Canton de Vaud transmettaient ces données, dont certaines confidentielles, à la Fondation de Marketing Direct - BVA, située à Lausanne. Cette dernière transmet ensuite ces informations pour des envois publicitaires pour le compte de sociétés privées. Il demande alors si la Commune de Vallorbe fait partie de ces 57 %, car il est également dit que la moitié de ces communes n'avertissement pas les citoyens qu'ils auraient le droit d'exiger que leurs informations ne soient pas communiquées. Selon une directive de 2007, il est demandé d'avertir les nouveaux habitants à ce sujet. La Commune de Vallorbe est-elle concernée par ce sujet ?
D'autre part, M. Jaillet annonce que ce dimanche aura lieu le 2e tour des élections communales, il invite donc les personnes intéressés à se rendre au Casino dès 12h30/13h00 afin de discuter et partager ensemble les résultats.

M. S. **Costantini**, Syndic, lui répond :

Historiquement, depuis des dizaines d'années, le contrôle des habitants de la Commune transmet des informations au BVA, Bureau Vaudois d'Adresses.

Par contre, il peut vous confirmer que:

- les annonces ne concernent que des informations générales;
- aucune donnée confidentielle n'est transmise;
- la question est posée à chaque nouvel habitant s'il souhaite que les informations générales le concernant, ou concernant sa famille, ne soient pas transmises au BVA.

En conclusion, tout se déroule conformément à la loi, il n'y a pas de dérive, les règles en matière de protection des données sont strictement respectées.

A 21h03, la parole n'est plus demandée, **M. le Président** lève séance.

Le Président : Luigi Fiorito

La Secrétaire : Francine Manière

Prochaine séance, lundi 2 mai 2016 à 20h15

Vallorbe, le 14.02.2016/fma